

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL703

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 33, insérer après le mot

« métropoles »

les mots :

« , de la métropole d'Aix-Marseille-Provence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.